

A UTILISER EN CAS DE DEMANDE D'ORGANISATION SUR QUATRE JOURS
 En cas d'horaires différents, renseigner une fiche par école ou groupe scolaire

Commune : _____

RPI : OGNES - CHEUREVILLE 162

Circonscription de l'Éducation nationale : _____

Crépy en Valois

**A compléter par le Maire ou le Président du RPI et à
 envoyer à l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription pour avis**

Nombre d'écoles concernées : 3

Sur la même commune, les horaires peuvent être différents mais doivent tous être organisés sur 4 jours.

École : maternelle élémentaire primaire RNE de l'école : _____

Nom de l'école : Ognes - Janneries, Cheureville

Horaires de l'école à la rentrée 2016 (code de l'Éducation art. D521.10/11/12)

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	début de classe	8h30	8h30	8h30	8h30	8h30
	fin de classe	11h30	11h30	11h30	11h30	11h30
	Pause méridienne					
A.M.	début de classe	13h30	13h30		13h30	—
	fin de classe	16h30	16h30		16h30	

Horaires de l'école envisagés à partir de la rentrée 2017 (Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017)

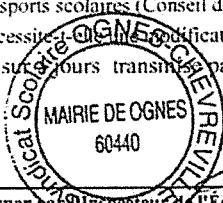
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	début de classe	8h30	8h30		8h30	8h30
	fin de classe	11h30	11h30		11h30	11h30
	Pause méridienne	durée : 2h	durée : 2h		durée : 2h	durée : 2h
A.M.	début de classe :	13h30	13h30		13h30	13h30
	fin de classe :	16h30	16h30		16h30	16h30

École desservie par les transports scolaires (Conseil départemental) : oui non

L'organisation proposée nécessite-t-elle la modification des horaires des transports les lundi, mardi, jeudi et vendredi? oui non

Demande d'organisation sur 4 jours transmise par le Maire de la commune le Président de l'E.P.C.I.

à la date du : 28/06/2017



Nom, timbre et signature

Karine Legendre

Cadre à renseigner par l'Inspecteur de l'Éducation nationale (autant de fiches que de demandes d'horaires différents sur la commune)

Sur la commune :

Nombre d'avis de conseils d'école FAVORABLES :

1

Nombre d'avis de conseils d'école DEFAVORABLES :

AVIS de l'Inspecteur de l'Éducation nationale

FAVORABLE : DEFAVORABLE :

Motif de l'avis défavorable en annexe

Nom et signature : Viviane Darmin

à la date du : 30/06/17

Cadre réservé aux services départementaux

Après avoir reçu la demande du Maire / du président de l'EPCI,
 après avoir recueilli :

- L'avis du ou des Conseils d'école
- L'avis de la collectivité territoriale sur l'organisation du service des transports scolaires
- L'avis de l'inspecteur de la circonscription

Considérant la cohérence avec les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation et la prise en compte du projet d'école et du projet éducatif territorial

1 Le Directeur Académique des services de l'éducation nationale de l'OISE autorise l'organisation de la semaine sur 4 jours de 6 heures, selon le tableau ci-dessus.

n'autorise pas

Fait à Beauvais le 05 JUIL. 2017 [Signature]

- Sans réserve que cette nouvelle organisation n'implique pas de modification des horaires de transport le lundi, mardi, jeudi et vendredi.